

BERNEX
Mut. 76/74

Terminé

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENEVE

TRAVERSÉ	
Page 17 DEC. 1973	
1	1
2	1
3	1
4	1
5	1
6	1
7	1
8	1
9	1
10	1
11	1
12	1
13	1
14	1
15	1
16	1
17	1
18	1
19	1
20	1
21	1
22	1
23	1
24	1
25	1
26	1
27	1
28	1
29	1
30	1

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination du groupe d'immeubles situés à l'entrée de Bernex (commune de Bernex).

du 12 décembre 1973

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord préalable de la commune de Bernex ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 2 avril 1968,

A R R Ê T É

Il est donné le nom de :

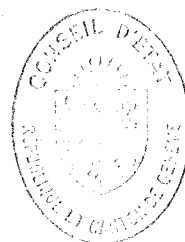
- * 2876 - Bernex-en-Combes (ancien lieu-dit) à l'ensemble des artères desservant les immeubles nouvellement construits, situés en la route de Chaney, le chemin de Saint-Mathieu et la route de Pré-Marais.

Cette dénomination entre immédiatement en vigueur.

*) = No de code du fichier d'organisation géographique (FOG)

Communiqué à :

Travaux 5 ex.
Cadastre 3 ex.
Intérieur 1 ex.
Sautier 2 ex.
(FAO & Presse)



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

Hallans